

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 mai 2009

CP 09/05-28

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA CONSTRUCTION OU L'AMENAGEMENT
DE SALLES A USAGES MULTIPLES**

COMMUNES DE : CAYRAC, LABASTIDE SAINT PIERRE,
LAVIT DE LOMAGNE, MONCLAR DE QUERCY, MONTASTRUC,
SAINT NAUPHARY et SERIGNAC

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Depuis 1981, pour favoriser le développement de la vie associative et culturelle, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour la création de salles de réunion ou à usages multiples (construction d'un bâtiment ou aménagement de bâtiments existants).

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La subvention départementale est calculée sur la base du coût HT des travaux, limité à 19 000 € par projet et éventuellement porté à 38 000 €, réparti en deux tranches sur deux exercices.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions en capital seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041436, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2009	250 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	96 547 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	32 148 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	128 695 €
Disponible	121 305 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes pour un montant global de 32 148 € :

Demandes présentées dans le cadre de la politique classique

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
1) MONTASTRUC Création d'une salle de réunion pour les associations dans l'ancien presbytère	35 385	19 000	16 385	45%	<u>8 550 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 16 385 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2010.					

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
2) SAINT NAUPHARY Remplacement des fenêtres et du bardage à la salle des fêtes	29 283	19 000	10 283	18%	3 420 €
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtee à 10 283 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2010.					

**Demande présentée dans le cadre du contrat de pays montalbanais
année 3 : phase 2**

COMMUNE	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN € HT	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
3) LABASTIDE SAINT PIERRE Travaux d'aménagement d'une salle de spectacles	744 685 € HT	744 685 € HT	102 474 € (forfait)
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 15-07-08 - <u>Cette subvention sera versée en annuité</u> . Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Montalbanais - année 3/phase 2 validé en CP du 17-12-07.			

*** 2^{èmes} Tranches**

COMMUNE	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN HT 1 ^{ère} TRANCHE	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN HT 2 ^{ème} TRANCHE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
4) CAYRAC Rénovation et amélioration de la salle polyvalente - 2ème tranche	58 825	19 000	19 000	23,40 %	4 446 €
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 29.09.08 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT.					

COMMUNE	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE EN HT 1 ^{ère} TRANCHE	DEPENSE SUBVENTION- NABLE EN HT 2 ^{ème} TRANCHE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
5) LAVIT DE LOMAGNE Aménagement d'une salle de réunion pour les associations	60 000	19 000	19 000	18 %	<u>3 420 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 29.08.08 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT.					
6) MONCLAR DE QUERCY Création d'une salle d'honneur au rez de chaussée de la mairie	50 000	19 000	19 000	18 %	<u>3 420 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 23.07.07 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT.					
7) SERIGNAC Construction d'une salle pour les associations (maison des aînés)	68 500	19 000	19 000	23,40 %	<u>4 446 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 26.05.08 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT.					
8) SERIGNAC Construction d'une salle de réunion (point info mairie)	68 500	19 000	19 000	23,40 %	<u>4 446 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 26.05.08 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT.					

TOTAL 32 148 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041436, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,